

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2017**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE LA TOUR MONTARNAUD 2017
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILLOING, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL

Procurations : M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. Jacky GALABRUN, Monsieur Stéphane SIMON

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO, Monsieur Grégory BRO, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L.1612-20 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU le vote du budget annexe PAE La Tour Montarnaud en date du 23 janvier 2017 ;

CONSIDERANT que les crédits prévus au budget annexe PAE La Tour Montarnaud 2017 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 16 de la section d'investissement, il est ainsi proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 1 500 000€ sur l'article 1641, afin de prendre en compte un remboursement anticipé de capital suite à des ventes encaissées en septembre sur ce budget annexe pour 124K€ (remboursement du capital restant dû au 31/10/17 soit 1 498 470.80€ et tirage simultané du capital restant à amortir une fois les ventes déduites soit 1 374 470,80€);
- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 1 500 000€ sur l'article 1641, afin d'équilibrer la section d'investissement suite à la modification du chapitre 16 dépenses;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n° 1 ci-dessous d'un montant de 1 500 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe PAE La Tour Montarnaud 2017 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16-1641 « Emprunts » - DE (dépendances)		1 500 000,00€
16-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		1 500 000,00€

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1541 le 24/10/17

Publication le 24/10/17

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 24/10/17

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171023-lmcl104789-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

